

ARRÊTÉ N°144/2024

**Interdiction de Stationner
Rue Sainte-Anne
Du 28 Septembre à 18h00 au 29 Septembre 2024 à 21h00**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la manifestation « les Virades de l'Espoir » située sur le site de La Maison Blanche rue Sainte-Anne et afin de fluidifier la circulation routière, le stationnement à proximité de l'espace associatif des Charrières ainsi que sur le bord de la chaussée rue Sainte-Anne sera interdit du samedi 28 septembre 18h00 au dimanche 29 septembre 2023 à 21h00.

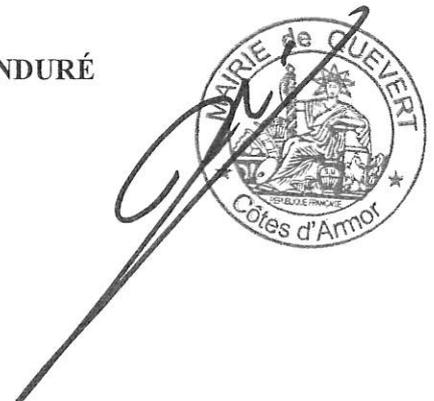
ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'association Vaincre la mucoviscidose.

Fait à QUÉVERT, le 04/09/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 6 septembre 2024